

**Déclaration de confidentialité envers les salariés**  
**(Addendum à la directive sur la protection des données**  
**du 16 juin 2020)**

16 juin 2020

## **A Principe de base**

Les salariés d'Arbonia AG et des sociétés du groupe (ci-après dénommées conjointement «Arbonia», ou une société individuelle du groupe, ci-après dénommée «société du groupe») doivent être informés des activités de traitement des données à caractère personnel.

En conséquence, les salariés concernés de toutes les sociétés du groupe doivent être informés de la collecte de données à caractère personnel et de la finalité de la collecte au moyen d'une «Déclaration de confidentialité envers les salariés» qui satisfait aux exigences légales du Règlement général sur la protection des données (RGPD) ou, le cas échéant, d'une loi similaire sur la protection des données. En outre, la déclaration de confidentialité envers les salariés vise à fournir des informations complètes sur la nature des données à caractère personnel collectées, les objectifs commerciaux du traitement des données à caractère personnel et les modes de traitement et de protection mis en œuvre.

Les informations transmises aux salariés de Arbonia se fondent sur le modèle de déclaration de confidentialité présenté ci-dessous sous «B. – Modèle de déclaration de confidentialité envers les salariés» à moins qu'une filiale de l'entreprise ou une unité locale n'informe ses salariés des activités de traitement de données à caractère personnel au moyen d'une déclaration de confidentialité distincte qui englobe toutes les spécificités à prendre en compte pour la société du groupe ou l'unité locale.

## **B. Modèle de déclaration de confidentialité envers les salariés**

### **1. Objectif**

Arbonia AG, les sociétés de son groupe (ci-après dénommées conjointement «Arbonia», ou une société individuelle du groupe, ci-après dénommée «société du groupe») et notamment votre employeur (comme défini ci-dessous) se sont engagés en matière de protection de votre vie privée. Pour garantir le traitement équitable et légal des données à caractère personnel, Arbonia a instauré une directive sur la protection des données.

Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) ou, le cas échéant, à une loi similaire sur la protection des données, l'employeur est tenu d'informer les salariés concernés de la collecte de données à caractère personnel et de la finalité de la collecte. Cette déclaration de confidentialité envers les salariés (la «Déclaration de confidentialité») vise à fournir des informations complètes sur la nature des données à caractère personnel collectées, les objectifs commerciaux du traitement des données à caractère personnel et les modes de traitement et de protection mis en œuvre. Pour en savoir plus sur la protection des données et les droits des personnes concernées en général, se reporter à la directive d'Arbonia sur la protection des données.

Les termes non spécifiquement définis dans la présente déclaration de confidentialité ont la même signification que dans la directive Arbonia sur la protection des données.

## 2. Responsable du traitement

La société du Groupe Arbonia qui vous emploie ou vous engage (l'«**Employeur**») est le responsable du traitement des données au sens de la loi applicable en matière de protection des données. Pour certaines raisons liées à la structure de notre groupe, il est parfois nécessaire que d'autres sociétés du groupe Arbonia partagent la responsabilité du traitement avec l'employeur. Pour cette raison, vos données peuvent être traitées, dans le cadre de l'exécution de la relation de travail, par une autre société du groupe Arbonia qui effectue les traitements organisationnels, administratifs, financiers et comptables nécessaires pour le compte de l'autre société du groupe.

## 3. Données à caractère personnel: catégories des données traitées

Les données à caractère personnel sont toutes les informations relatives à une personne physique identifiée ou identifiable. Les données à caractère personnel peuvent se présenter sous n'importe quelle forme (en autres sur papier, sur des supports de données électroniques, en format vidéo ou audio).

Vous trouverez ci-dessous les catégories de données à caractère personnel qu'Arbonia traite et qui peuvent inclure, entre autres, les informations suivantes:

- **Données à caractère personnel**, notamment nom, sexe, âge, date de naissance, adresse, numéro de téléphone, adresse électronique privée, numéro d'identification fiscale, informations sur la sécurité sociale, copie de la carte d'identité ou d'autres documents d'identification, copie du permis de conduire, du permis de travail et du permis de séjour, informations sur les visas, nationalité (si nécessaire à des fins d'immigration et de visa ou de fiches de salaire), passe-temps, préférences et informations familiales (si vous indiquez un membre de la famille comme personne à contacter en cas d'urgence ou si ces informations sont nécessaires pour le paiement des salaires, de la retraite ou d'autres prestations), documents de candidature et diplômes, informations sur le service militaire, certificats de formation, compétences linguistiques, adhésion à des associations professionnelles, qualifications/certificats, permis de conduire, cursus professionnel, photographies;
- **Données relatives à l'emploi**, notamment l'employeur, l'affectation du salarié, le niveau d'utilisation des capacités, le poste du salarié, le poste de travail/la description/l'intitulé du poste, le supérieur hiérarchique, la ligne hiérarchique directe, le lieu de travail, l'administrateur du personnel, la fiche de salaire, le centre de coûts et autres informations comptables, les heures de travail (y compris l'horaire de travail, les heures, jours et semaines travaillés, le travail à temps partiel, les programmes d'évaluation du temps, les absences pour cause de vacances, congé de maternité/congé parental, maladie, service militaire et autres services), informations sur les contrats (y compris le type de contrat, les obligations en matière de maintien de la rémunération et d'indemnités de maladie, les délais de préavis, la date d'expiration du permis de travail, la période d'essai, les qualifications), numéros de

personnel/numéros d'identification, informations sur les voitures de société (y compris le numéro, le prix, le numéro d'immatriculation, les informations fiscales), informations sur l'enregistrement des heures (y compris les événements liés au travail tels que début et fin du travail, absences, horaire flexible, congés et déductions), coordonnées (y compris nom d'utilisateur du système du salarié, numéro de téléphone, adresse électronique, numéro de téléphone portable, numéro de fax, données d'utilisation, connexions Internet, connexions Intranet), informations sur les salaires (y compris salaire, informations sur le fonds de pension, voiture, logement, assurances et autres avantages en nature, programmes de primes, objectifs, résultats et subventions, options), les prêts aux salariés (lorsque la convention collective et/ou la loi l'exigent), les plaintes, les numéros de carte de crédit ou de débit de l'entreprise;

- **Données de performance et comportement sur le lieu de travail**, notamment les mesures disciplinaires, les informations sur les performances, les documents de formation, le potentiel de leadership, les examens de formation continue et autres retours, commentaires et analyses en lien avec les performances, le cas échéant, nos vidéos de surveillance de sécurité ou les informations sur votre utilisation de nos systèmes d'information et de communication ou les conversations téléphoniques enregistrées avec les clients (à des fins de formation), si nécessaire;
- **Données sur la rémunération et les avantages sociaux**, notamment les données sur les salaires et les avantages sociaux, les numéros de compte bancaire, les informations sur les bénéficiaires, les primes, les indemnités, les compensations, les paiements des fonds de pension en rapport avec votre emploi chez votre employeur et les informations sur votre solvabilité (uniquement si elles sont requises pour la saisie de votre rémunération ou pour les cartes de crédit d'entreprise ou autres) et les informations sur les dépenses et l'historique des paiements telles que les numéros d'adhésion aux compagnies aériennes, les numéros d'adhésion aux sociétés de location de voitures, les numéros d'adhésion aux hôtels, les données sur les réservations de voyage, les préférences alimentaires spéciales et l'historique des voyages;
- **Catégories spéciales de données à caractère personnel**, notamment l'appartenance religieuse (lorsqu'elle est requise à des fins fiscales), les empreintes digitales (lorsqu'elles sont requises pour l'identification personnelle), les données relatives à la santé (en cas de maladie, de handicap physique ou de maladie nécessitant des conditions de travail ou un traitement particulier), l'origine raciale et ethnique (lorsque cela est requis pour les programmes d'égalité et de diversité) et les vérifications des antécédents (telles que les détails des infractions pénales ou des procédures pénales ou d'autres informations sur les antécédents lorsque la législation locale le permet, les sanctions pénales (si l'infraction est liée à votre travail pour l'employeur), l'appartenance à un syndicat, la saisie du salaire et la détention préventive.

#### 4. Origine des données à caractère personnel

Certaines de vos données à caractère personnel émanent de tiers:

- **Les recruteurs ou agences de travail temporaire** qui ont participé à votre embauche peuvent avoir partagé des informations personnelles (notamment, mais sans s'y limiter, des informations sur votre formation, sur vos emplois précédents et d'identification personnelle).
- **Les supérieurs hiérarchiques et directeurs** fournissent des informations personnelles (notamment, mais sans s'y limiter, des informations sur vos performances professionnelles et votre comportement sur le lieu de travail) à l'employeur.
- **Les autorités fiscales, de sécurité sociale et du travail** ainsi que les **compagnies d'assurance** mandatées par vous peuvent divulguer des données à caractère personnel (en particulier des informations financières et des données familiales) dans la mesure où elles sont requises pour se conformer aux obligations légales ou pour exécuter le contrat concerné.
- Les **prestataires de services** qui nous aident à fournir des services en rapport avec votre emploi et les services que vous utilisez, notamment les sociétés de cartes de crédit, les agences de voyages et les stations-service, fournissent des données à caractère personnel à l'employeur.

## 5. Vos données à caractère personnel sont traitées comme suit: base juridique et finalité

Nous ne traitons vos données à caractère personnel que dans les limites autorisées par la loi, si nécessaire à l'exécution du contrat ou si vous avez consenti au traitement. Vos données à caractère personnel sont traitées dans le cadre normal de nos activités (entre autres pour fournir des services informatiques), pour assurer des fonctions liées au personnel, aux finances et aux fiches de salaire (notamment pour embaucher ou accorder une rémunération ou des avantages), à des fins de sécurité et de santé (par exemple identification personnelle, contact avec le personnel ou assistance en cas d'urgence), pour remplir nos obligations commerciales envers les clients et pour se conformer aux exigences légales. Le traitement de données repose parfois sur plusieurs bases juridiques.

Le traitement des données à caractère personnel effectué par votre employeur repose sur les bases juridiques suivantes:

- **Exécution du contrat:** en règle générale, vos données à caractère personnel sont traitées pour l'exécution de votre contrat de travail, par exemple pour la fiche de salaire, la facturation et la comptabilité financière, le paiement d'éventuelles pensions d'entreprise, la planification des vacances, les promotions et la planification de la relève, le réemploi, la gestion des voyages, le remboursement des frais, les absences pour maladie ou congé parental, les assurances, les enquêtes en cas d'incidents et leur documentation, en particulier le contrôle du respect de nos directives, les accidents du travail, la gestion des appareils mobiles, la formation des employés, la sécurité de nos locaux, la mise en place et comptabilisation de tout régime de retraite existant, enquêtes auprès des employés et documentation de votre travail pour votre employeur, en particulier les courriers

électroniques, la correspondance avec les clients et les fournisseurs, la documentation des appels téléphoniques, des données téléphoniques et des produits de travail, l'assistance aux autres personnes pour qu'elles remplissent leurs obligations professionnelles. Dans ce contexte, vous devez fournir à l'employeur vos données à caractère personnel, sinon l'employeur ne sera pas en mesure de remplir ses obligations en vertu du contrat de travail.

- **Intérêt légitime du responsable du traitement:** une autre base juridique pour le traitement de vos données à caractère personnel est l'intérêt légitime du responsable du traitement, votre employeur, qui existe, entre autres, dans le contrôle du respect des directives en ce qui concerne les rapports internes du groupe ou la planification financière (par exemple les budgets eu égard à l'efficacité et la rentabilité de la planification des ressources humaines, la gestion des ressources humaines, les inventaires), les voyages d'affaires et les dépenses, la fourniture de références ou de prêts, la promotion de la formation du personnel, la défense efficace des droits en justice ou contre les demandes présumées de tiers, le fonctionnement, la gestion et la sécurité des systèmes informatiques et de communication, l'identification des personnes (par exemple, photographies ou empreintes digitales), le traitement des questions disciplinaires, des plaintes et des licenciements, le traitement du développement des produits et prestations de service, amélioration des produits et des services, gestion des actifs de l'entreprise, affectation des actifs de l'entreprise et des ressources humaines, planification stratégique, gestion de projets, continuité des activités, pistes d'audit et autres outils de compte rendu, tenue de registres des activités commerciales, établissement de budgets, gestion et rapports financiers, communications et gestion des fusions, acquisitions, ventes, réorganisations ou cessions et incorporations à l'acheteur.
- **L'intérêt légitime de tiers** peut également constituer la base juridique du traitement de vos données à caractère personnel, notamment des clients, des entreprises associées ou d'autres groupes d'intérêt de votre employeur, par exemple dans le cas de la prévention de la fraude.
- **Accords du comité d'entreprise:** les données à caractère personnel peuvent également être traitées sur la base juridique des accords des comités d'entreprise. Cela ne s'applique que si vous êtes employé en Allemagne et sur un site qui a ou avait un comité d'entreprise. Vous pouvez demander au service des ressources humaines de votre employeur l'accès à tous les accords du comité d'entreprise.
- **Respect d'une obligation légale :** le traitement peut, dans certains cas, être nécessaire pour respecter une obligation légale à laquelle le responsable du traitement est soumis ou pour sauvegarder l'intérêt légitime d'un tiers. C'est notamment le cas si Arbonia doit répondre devant les autorités. Nous traitons vos données à caractère personnel conformément aux obligations légales relatives au paiement des impôts sur le revenu et des cotisations de sécurité sociale, au paiement des pensions, le cas échéant, à la réalisation de contrôles fiscaux et autres contrôles d'État, à l'enregistrement d'heures supplémentaires,

d'incidents, de conditions de travail et de pièces de procédure, au respect des directives et à la documentation des voyages d'affaires.

- **Consentement du salarié:** si le traitement des données à caractère personnel n'est pas fondé sur au moins un de ces principes, il ne sera effectué qu'avec votre consentement.
- Nous ne traitons des **catégories particulières de données à caractère personnel** que si cela est absolument nécessaire à l'exécution de la relation de travail et est autorisé en vertu de l'article 9, paragraphe 2, du RGPD ou d'une loi similaire applicable à la protection des données. C'est notamment le cas si le traitement est effectué en vue de remplir des obligations ou d'exercer certains droits ou obligations en matière de droit du travail, de la sécurité sociale et de la législation sur la protection sociale, d'affiliation à des syndicats, de santé (entre autres l'état de santé, les données relatives à la santé et à la maladie, la durée du congé parental légal et du congé de maladie, les prestations d'assurance et les conditions de travail spécifiques), les vérifications d'antécédents (telles que les détails des infractions pénales ou des procédures pénales, les résultats et les jugements pertinents pour la fonction ou nécessaires pour protéger la santé et la sécurité de notre personnel, d'autres informations générales telles que les renseignements sur la solvabilité, lorsque la législation locale l'autorise), les programmes d'égalité ou de diversité, et lorsque le traitement est nécessaire pour faire valoir, exercer ou défendre des droits légaux ou dans le cas d'actes des tribunaux nécessaires à l'exercice de leurs activités judiciaires ou si le traitement est requis pour des motifs d'intérêt public notoires. Cela s'applique également aux demandes des autorités publiques responsables de la santé et de la sécurité publiques ainsi qu'au respect de lois environnementales et pénales et de tout droit public. Si aucune des exceptions prévues à l'article 9, paragraphe 2, points b à j, du RGPD ou d'une loi similaire sur la protection des données n'est applicable, nous ne traitons des catégories spéciales de données à caractère personnel qu'avec votre consentement.
- **Membres de la famille:** dans certains cas, votre employeur peut recueillir des données à caractère personnel (notamment des données à caractère personnel sensibles) sur les membres de votre famille, vos relations personnelles étroites, vos ayants droit et vos contacts en cas d'urgence à certaines fins décrites ci-dessous (par exemple pour vous fournir des prestations d'assurance maladie ou d'assurance vie à vous ou aux membres de votre famille ou en cas d'urgence médicale au travail). Si vous fournissez des données à caractère personnel sur d'autres personnes, votre employeur suppose que vous informez ces personnes (sauf stipulation légale contraire) de la transmission de leurs données à caractère personnel à notre société, que vous les informez qu'ils continuent de disposer d'un droit à la protection de ces données à caractère personnel et, le cas échéant, que vous recueillez leur consentement pour nous permettre de traiter leurs données à caractère personnel comme décrit dans la présente déclaration de confidentialité (y compris, le cas échéant, le consentement explicite à la collecte et à la transmission de données à caractère personnel sensibles). Votre employeur respecte les droits individuels des personnes dont vous nous fournissez les données à caractère personnel.

## 6. Transmission de données: vos données à caractère personnel sont protégées comme suit

- **Généralités:** Arbonia s'engage à protéger les données à caractère personnel recueillies auprès de vous contre la perte ainsi que l'utilisation ou l'accès non autorisés. Nous avons pris des mesures techniques, physiques et administratives raisonnables et appropriées pour protéger ces données. Nous protégeons les données à caractère personnel sensibles par des mesures de sécurité renforcées, car la perte de ces informations implique une augmentation des risques. Les données à caractère personnel sont exclusivement conservées pendant une période raisonnablement nécessaire à des fins commerciales ou juridiques. En règle générale, l'accès aux données à caractère personnel est limité au personnel de votre employeur qui a besoin d'accéder à ces données aux fins énoncées dans la présente déclaration de confidentialité ou à d'autres fins requises par la loi. Cela inclut les employés du service des ressources humaines de votre employeur et les autres représentants autorisés des services internes de votre employeur (entre autres comptabilité, communication d'entreprise, marketing et ventes, sécurité, informatique, services juridiques et de conformité, direction, comité d'entreprise le cas échéant). D'autres cadres dirigeants d'Arbonia peuvent également avoir accès aux données, mais uniquement s'ils ont besoin de ces informations, notamment pour gérer votre emploi actuel ou si votre profil est susceptible d'être retenu pour un autre poste chez votre employeur. Les données à caractère personnel peuvent également être transmises pour protéger les intérêts vitaux de notre personnel (notamment lorsque les données à caractère personnel sont transmises dans le cadre d'un incident de sécurité ou au personnel médical en cas d'urgence vitale), pour protéger les intérêts légitimes d'Arbonia (entre autres pour protéger la sécurité informatique et du réseau) ou si Arbonia considère que la transmission est nécessaire pour se conformer à la loi applicable ou pour répondre à des obligations ou demandes légales ou réglementaires.
- **Intragroupe** (c'est-à-dire au sein d'Arbonia): vos données à caractère personnel **peuvent également être transmises à d'autres sociétés du groupe Arbonia**, notamment en ce qui concerne l'administration du personnel, la sécurité informatique, les frais et dépenses de voyage, la formation en ligne, la comptabilité, les questions juridiques et de conformité et les prestataires de services communs. Lors du transfert de données à caractère personnel au sein d'Arbonia, votre employeur est lié par un accord sur les transferts de données intragroupes qui garantit formellement le niveau de protection des données requis par le RGPD ou une loi similaire applicable à la protection des données.
- **Externe** : vos données à caractère personnel ne seront ni vendues, ni louées, ni cédées de toute autre manière par votre employeur. Votre employeur peut engager des tiers pour exercer des fonctions commerciales, administratives et de gestion en notre nom dans le cours normal des affaires (y compris, mais sans s'y limiter, pour fournir et gérer des prestations, les rémunérations, notamment les fiches de salaire, des prestations de service fiscales, financières, informatiques, d'audit, juridiques, administratives, de déplacement, de santé, de sécurité et de conseil) et peut partager vos données à caractère personnel avec ces prestataires de services dans la mesure où elles sont nécessaires à l'accomplissement de ces fonctions ou en relation avec un objectif décrit dans la présente déclaration de confidentialité. En outre, votre employeur peut transmettre vos données à caractère personnel à des clients ou à des partenaires commerciaux à des fins opérationnelles. Nous pouvons également transmettre vos données à caractère personnel à d'autres tiers, ou aux autorités compétentes,



si Arbonia y est contrainte par la loi ou à la suite d'une procédure judiciaire ou future pour protéger et défendre nos droits ainsi que dans le cadre d'une éventuelle vente ou restructuration de l'entreprise. Dans ce cas, nous ne transmettrons, dans la mesure du possible, que des données anonymes aux autres parties avant la fin de la transaction. Une fois la transaction terminée, nous partagerons vos données à caractère personnel avec les autres parties si et dans la mesure où cela est nécessaire selon les termes de la transaction.

Si des données à caractère personnel sont transmises à des entreprises n'appartenant pas à Arbonia, votre employeur prendra des mesures raisonnables (notamment une obligation contractuelle de ces tiers, le cas échéant) pour s'assurer que les données à caractère personnel fournies sont traitées par ces entreprises n'appartenant pas à Arbonia conformément aux normes et instructions d'Arbonia et à la loi applicable en matière de protection des données. Dans le cas de transferts vers des pays hors UE/EEE ou vers des pays ne figurant pas sur la liste blanche, nous veillons à ce que, le cas échéant, les clauses contractuelles types de l'UE adoptées par la Commission ou élaborées par une autorité de régulation et reconnues par la Commission soient appliquées. Les catégories suivantes de **destinataires hormis Arbonia** peuvent recevoir des données à caractère personnel:

- Les consultants spécialisés et prestataires de services, à savoir les services de paye, experts-comptables, avocats, banques pour le traitement des paiements, prestataires de services administratifs, prestataires de services informatiques (par exemple Google pour le courrier électronique ou G Suite, etc.), agences de voyages, y compris compagnies aériennes, compagnies ferroviaires et entreprises de location de voitures pour les réservations de voyages;
- Les autorités, par exemple les autorités fiscales et de sécurité sociale, les organismes publics de contrôle de la sécurité au travail, le commerce, la protection des données et les tribunaux;
- Les syndicats auxquels le salarié est affilié;
- Les régimes d'assurance ou de retraite auxquels l'employé est affilié;
- Distributeurs, fournisseurs, intermédiaires et clients, par exemple en qualité d'interlocuteur.

## 7. Enregistrement et conservation

En règle générale, vos données à caractère personnel seront supprimées lorsqu'elles ne seront plus nécessaires aux fins pour lesquelles elles ont été collectées (voir section 3 de la déclaration de confidentialité) ou lorsque la loi l'exige. Cette opération est menée à bien dans un délai raisonnable après votre départ de l'entreprise, à moins qu'une période de rétention plus longue ne soit nécessaire pour les raisons suivantes:

- Votre employeur conserve vos données à caractère personnel, notamment les informations financières telles que les fiches de salaire et de dépenses, les données relatives au cursus professionnel ou les sauvegardes informatiques pendant une période plus longue si la loi l'exige (par exemple à des fins fiscales, de sécurité sociale ou de comptabilité ou pour assurer la continuité des activités). Dans de tels cas, les données à caractère personnel seront supprimées à expiration de la période de conservation.

- En cas de procédure judiciaire ou autres actions judiciaires ou administratives en cours ou futures, les données à caractère personnel seront supprimées à expiration du délai applicable à la demande judiciaire concernée.
- Dans le cas où l'employeur ou une société du groupe Arbonia doit se défendre contre des réclamations, les données à caractère personnel (en particulier tous les actes juridiques et les informations sur les incidents sur le lieu de travail) seront supprimées à expiration du délai applicable à la réclamation légale respective.

## **8. Vos obligations: mettez vos données à jour comme suit**

Pendant leur conservation, Arbonia veille au caractère exact, complet et actuel des données personnelles recueillies auprès de ses employés. Nous comptons sur votre aide pour que vos données à caractère personnel soient exactes, complètes et à jour. Si vos données à caractère personnel ont changé, veuillez les mettre à jour et contacter votre responsable des ressources humaines.

Si vous êtes en possession de données à caractère personnel d'une autre personne qui ne sont pas absolument nécessaires à l'accomplissement de vos tâches, veuillez contacter immédiatement votre responsable des ressources humaines ou le délégué à la protection des données compétent.

## **9. Plaintes, accès, rectification et autres demandes**

Nous vous informons des droits dont vous bénéficiez légalement:

- Vous avez le droit de demander des informations sur les données à caractère personnel traitées, leur correction ou effacement ou limitation de leur traitement.
- Le cas échéant, vous avez également le droit à la portabilité des données.
- Si le traitement de vos données à caractère personnel est fondé sur l'intérêt légitime du responsable du traitement ou est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement (article 6, paragraphe 1, point e du RGPD), vous avez le droit de vous opposer au traitement pour des motifs liés à votre situation particulière.
- Si le traitement de vos données à caractère personnel est fondé sur votre consentement, vous avez le droit de révoquer votre consentement à tout moment, sans préjudice de la légalité du traitement fondé sur un consentement antérieur à son retrait.
- Vous avez également le droit de déposer une plainte auprès d'une autorité de surveillance compétente.

Si vous avez des questions, des hésitations ou des plaintes concernant le traitement de vos données à caractère personnel, veuillez contacter le délégué à la protection des données par e-mail, par courrier ou par téléphone. En outre, votre service des ressources humaines se tient également à votre disposition pour répondre à vos questions.

## **10. Révision de la déclaration de confidentialité d'Arbonia envers les salariés**

En cas de changements significatifs dans la manière dont nous traitons les données à caractère personnel, dans les catégories de données à caractère personnel que nous traitons, ou dans d'autres aspects de la présente déclaration de confidentialité, nous en informerons tous les salariés d'Arbonia dans les plus brefs délais et publierons une déclaration de confidentialité revue et corrigée.